
Office des personnes
handicapées du Québec

Plan d'action de
développement durable
2015-2020

LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Au cœur de la participation sociale des personnes handicapées



Juin 2016

RÉDACTION

Guylaine Pépin
Conseillère en gestion
Direction des services de soutien à la gestion

COLLABORATION

Bertrand Legault
Conseiller au soutien
à la mise en œuvre de la Loi
Direction de l'évaluation et du soutien à la mise
en œuvre de la Loi

Any Bussière
Conseillère en gestion
Direction des services de soutien à la gestion

Michel Deshaies
Conseiller en gestion
Direction des services de soutien à la gestion

SUPERVISION

Robert Allie
Directeur
Direction des services de soutien à la gestion

APPROBATION

Conseil d'administration
lors de sa séance des 16 et 17 juin 2016

LE

16 juin 2016

MISE EN PAGE

Doris Allard
Anne-Marie Nadeau

Veillez prendre note que la Direction générale adjointe a été remplacée par le Secrétariat général dans le texte. Ce dernier a été créé après l'adoption du plan d'action par le conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

*Ce document est disponible en médias adaptés
sur demande.*



Docuthèque :
1122 PA_Developpement_durable_Office_2015-2020

Mot de la directrice générale

J'ai le plaisir de vous présenter le second plan d'action de développement durable de l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce plan fait partie d'un ensemble d'outils que s'est donné l'Office pour contribuer aux priorités gouvernementales.

L'Office entend réaliser des actions s'inscrivant dans la démarche attendue par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie gouvernementale 2015-2020 en impliquant son personnel, ses gestionnaires ainsi que ses partenaires gouvernementaux, associatifs et municipaux.

Cette approche globale et intégrée vise à ce que les politiques, les programmes et les actions des ministères et organismes soient complémentaires et en cohérence afin de contribuer à l'efficacité de l'action gouvernementale en faveur du développement durable et de la participation sociale des personnes handicapées.

La directrice générale,

Anne Hébert

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	III
INTRODUCTION.....	1
MISSION DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC	2
PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	2
LA RECHERCHE DE COHÉRENCE DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE	2
LES PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT D'AVANTAGE L'OFFICE	3
LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 RETENUS PAR L'OFFICE.....	3
CONTRIBUTION DE L'OFFICE À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	7
OBJECTIFS AUXQUELS L'OFFICE CONTRIBUE À TRAVERS DES ACTIONS CONTENUES DANS SES AUTRES PLANIFICATIONS	15
OBJECTIFS NE RELEVANT PAS DES CHAMPS DE RESPONSABILITÉ DE L'OFFICE	19
MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES	20
CONCLUSION	21
ANNEXE — TABLEAU SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION	23

Introduction

Le développement durable compte dorénavant parmi les incontournables en matière de gestion administrative. En adoptant la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté de faire du Québec, une société plus verte, plus juste et plus prospère. Pour ce faire, il encourage les ministères et organismes à poursuivre l'intégration des principes du développement durable au sein de leurs activités et leurs pratiques.

L'Office des personnes handicapées du Québec (ci-après l'Office) a la volonté d'ancrer cette importante démarche au cœur même de sa mission et de ses valeurs. Le plan d'action 2009-2015, qui prévoyait six actions, avait permis à l'Office de mettre en place les conditions favorables à l'appropriation des principes de développement durable par son personnel, gage du succès d'une démarche structurante à long terme. Parmi les faits saillants, se trouvent l'adoption d'une politique d'acquisition écoresponsable, l'instauration d'un système de gestion électronique des documents ainsi que la mise en place de pratiques en matière de conciliation des responsabilités familiales. D'autres initiatives comme la diffusion d'œuvres réalisées par des artistes handicapés sont également dignes de mention.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après la Loi) continuera de servir d'assise à la réflexion en matière de développement durable. Il en va de même de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (ci-après la politique *À part entière*), qui guide l'intervention des partenaires gouvernementaux, notamment au plan de la dynamisation des collectivités vers une société plus inclusive.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 représente une occasion pour l'Office de poursuivre l'intégration du concept dans l'administration de ses activités et les

actions qu'il mène auprès de ses partenaires. Par sa mission, l'Office est effectivement en mesure d'apporter une contribution importante à la compréhension, à la promotion et à la mise en œuvre du développement durable au Québec.

Mission de l'Office des personnes handicapées du Québec

L'Office a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi et de s'assurer, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, que les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics et privés poursuivent leurs efforts afin d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées de s'intégrer et de participer ainsi pleinement à la vie en société.

L'Office veille également à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui concernent les personnes handicapées et leur famille. Il favorise et évalue, sur une base collective, l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. En plus de promouvoir les intérêts de ces dernières et de leur famille, l'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

Principes de développement durable

La recherche de cohérence dans l'action gouvernementale

La recherche de cohérence dans l'action gouvernementale est au cœur de la Stratégie. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a obtenu la collaboration des ministères et organismes afin d'arrimer et d'harmoniser leur planification stratégique avec celle du développement durable.

En ayant comme objectif cette recherche de cohérence, l'Office a rédigé son plan d'action en développement durable en tenant compte de son plan stratégique 2014-2019, de ses responsabilités au regard du suivi de la mise en œuvre de la Loi, du Plan des engagements gouvernementaux de la politique *À part entière* (PEG), et du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Les principes de la Loi sur le développement durable concernant davantage l'Office

Parmi les seize principes du développement durable, l'Office accorde une attention particulière aux suivants :

- équité et solidarité sociale;
- prévention;
- santé et qualité de vie;
- participation et engagement;
- accès au savoir;
- partenariat et coopération intergouvernementale;
- production et consommation responsables.

Ces principes sont ceux qui guident l'action de l'Office car ils sont particulièrement pertinents au regard de sa mission et s'harmonisent à ses valeurs et à ses orientations. L'Office reconnaît l'importance de penser le développement durable de façon globale et de concilier les sphères environnement, société et économie.

Les objectifs de la Stratégie 2015-2020 retenus par l'Office

La Stratégie gouvernementale de développement durable se décline en huit orientations et 27 objectifs. Elle identifie également cinq activités incontournables auxquelles

peuvent contribuer les ministères et organismes (MO). Ces activités ont été qualifiées d'incontournables à cause de leur caractère structurant, de leur portée sociétale et parce que les MO peuvent y contribuer de façon significative.

En fonction de sa mission, l'Office ne peut toutefois contribuer qu'à quatre des cinq activités incontournables, à savoir :

Activité 1 Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable

Activité 2 Prise en compte des principes de développement durable

Activité 3 Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

Activité 5 Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial

Plus particulièrement, l'Office contribue à la Stratégie en planifiant des actions en lien avec les orientations 1 et 6, lesquelles visent respectivement à *renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique* et à *assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités*. En lien avec ces orientations, l'Office prévoit contribuer aux quatre objectifs suivants :

Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

L'Office compte également atteindre cinq des neuf résultats visés par l'objectif 1.1. Le tableau suivant illustre les liens entre les résultats visés par l'objectif 1.1 et les actions prévues au plan d'action.

Résultats visés par l'objectif 1.1	Action
La réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles	1 4
La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010	2
La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	5
La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables	6
L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO	6

Pour chaque objectif, l'Office propose une ou des actions comprenant des activités décrivant la manière d'y parvenir. Ces activités sont susceptibles d'être remplacées ou modifiées au fil des ans. L'Office contribuera également à la Stratégie par l'entremise d'autres planifications comme le démontre la section prévue à cet effet.

Contribution de l'Office à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Orientation gouvernementale 1



Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Objectif organisationnel

Améliorer les pratiques de gestion de l'Office en tenant compte des principes de développement durable

Action 1	
Poursuivre la sensibilisation du personnel au recyclage multimatières	
Indicateur Pourcentage du personnel sensibilisé	Cible 100 % du personnel sensibilisé au 31 mars 2017
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources Existantes

Activités

- Poursuivre l'implantation du recyclage multimatières dans tous les lieux de travail;
- publier dans l'intranet des capsules sur le recyclage multimatières;
- rappeler certains messages lors de réunions d'équipe ou de direction;
- prévoir le recyclage multimatières lors de rencontres publiques.

Action 2 Évaluer la faisabilité de poursuivre la location à long terme d'un véhicule hybride électrique et analyser d'autres options environnementales	
Indicateur État d'avancement de l'évaluation de la faisabilité de poursuivre la location d'un véhicule hybride électrique	Cible Rapport produit avant le 28 février 2020 pour une décision avant la fin du bail le 28 février 2021
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources Existantes

Activités

- Comptabiliser les bénéfices environnementaux et économiques obtenus pour le véhicule hybride électrique depuis le début de la location jusqu'au 1^{er} janvier 2020;
- identifier les véhicules offrant des bénéfices environnementaux et économiques plus avantageux en tenant compte de son utilisation potentielle par le personnel de l'Office;
- comparer à la location actuelle les bénéfices de chaque véhicule identifié pouvant répondre aux besoins du personnel de l'Office, incluant la location à court terme;
- produire un rapport selon l'échéancier prévu pour le renouvellement du bail actuel venant à échéance le 28 février 2021.

Action 3 Sensibiliser le personnel à l'écoconduite	
Indicateur Proportion du personnel sensibilisé à l'écoconduite	Cible 100 % du personnel de l'Office sensibilisé à l'écoconduite d'ici le 31 mars 2018
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources Existantes

Activités

- Diffuser auprès du personnel de l'Office, les outils de sensibilisation produits par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques ou par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- participer au *Défi sans auto solo*, organisé annuellement.

Action 4 Réaliser un projet pilote de collecte de matières organiques en collaboration avec la Ville de Drummondville	
Indicateur État d'avancement du projet	Cible Rapport produit au plus tard le 31 mars 2017
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources Existantes

Activités

- Organiser le déploiement des bacs de collecte interne selon les directives émises par la Société québécoise des infrastructures et en tenant compte de l'échéancier du projet pilote;
- tenir des statistiques jusqu'au 31 décembre 2016 selon les instructions transmises par les autorités de la Ville de Drummondville.

Action 5 Encourager la pratique du vélo en aménageant des lieux d'entreposage sécuritaires	
Indicateur Nombre de nouveaux cyclistes et augmentation de la fréquence d'utilisation en raison de la présence d'un support ou d'un lieu d'entreposage sécuritaire.	Cible Observation d'une progression annuelle
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources 5 000 \$

Activités

- Mettre à jour les besoins en matière de sécurité pour l'entreposage des vélos dans tous les bureaux de l'Office;
- évaluer la faisabilité des solutions pouvant répondre aux besoins;
- installer les équipements appropriés dans les bureaux ou instaurer une pratique sécuritaire d'entreposage conforme aux baux de location.

Action 6 Organiser des événements écoresponsables	
Indicateur Nombre d'événements organisés de façon écoresponsable	Cible Au moins deux événements écoresponsables organisés d'ici le 31 mars 2020
Responsable Secrétariat général	Ressources Existantes

Activités

- Inclure aux outils relatifs à l'organisation d'événements publics (guides, plans de communications ou autres), les éléments du *Guide d'utilisation des aide-mémoires pour l'utilisation d'événements écoresponsables* et de la *Politique interne d'acquisitions écoresponsables*;
- introduire un mécanisme décisionnel visant l'application de la notion d'acquisitions écoresponsables lors de la conception d'objets promotionnels, de bannières autoportantes, ou dans l'aménagement des kiosques, et lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à des services d'impression et de graphisme;
- penser à réserver des lieux d'hébergement écoresponsables directement en lien avec les événements publics organisés ou pour le personnel y participant.

Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif organisationnel

Inclure aux opérations les principes de développement durable retenus par l'Office

Action 7 Prendre en compte les principes de développement durable dans l'analyse stratégique d'une activité	
Indicateur Formulaire d'analyse stratégique d'une activité et ses consignes méthodologiques, révisés	Cible Formulaire et consignes révisés d'ici le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre en 2017-2018
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources Existantes

Activités

- Réviser le formulaire d'analyse stratégique d'une activité et ses consignes;
- informer le personnel concerné des changements apportés.

Action 8 Inclure au Programme de soutien aux organismes de promotion (PSOP) les principes de développement durable appropriés	
Indicateur Nouvelles balises du programme adoptées	Cible Adoption des balises avant le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre en 2017-2018
Responsable Direction des services de soutien à la gestion	Ressources Existantes

Activités

- Identifier les principes de développement durable respectant les types des projets admissibles au programme;
- modifier les critères d'évaluation du programme pour y inclure les principes de développement durable identifiés à l'étape précédente;
- diffuser les nouvelles balises auprès des organismes de promotion susceptibles de déposer une demande dans le cadre du programme.

Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif organisationnel

Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle de leur milieu.

Action 9 Soutenir les productions artistiques dans lesquelles participent des personnes handicapées ou qui sont adaptées pour elles	
Indicateur Nombre de mentions dans les outils de communication de l'Office	Cible Au moins quatre mentions par année
Responsable Secrétariat général	Ressources Existantes

Activités

- Exercer une veille sur les productions dans lesquelles participent des personnes handicapées ou qui sont adaptées pour elles;
- afficher dans le site Web de l'Office ou par le biais d'autres outils de communication, les productions identifiées.

Orientation gouvernementale 6



Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif organisationnel

Exercer une influence sur les plans d'action des municipalités à l'égard des personnes handicapées afin que ceux-ci deviennent des vecteurs de développement durable

Action 10 Inciter les municipalités à utiliser les plans d'action à l'égard des personnes handicapées comme outil de développement durable	
Indicateur Nombre de municipalités informées	Cible 100 % des municipalités informées d'ici le 31 mars 2018
Responsable Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi	Ressources Existantes

Activités

- Identifier les principes de développement durable auxquels les municipalités peuvent contribuer dans le cadre de leur plan d'action;
- préparer des outils facilitant l'appropriation des principes;
- diffuser les outils aux responsables municipaux concernés.

Objectifs auxquels l'Office contribue par des actions contenues dans ses autres planifications

L'Office contribue au développement durable par l'entremise d'autres initiatives. En effet, plusieurs engagements inscrits au Plan des engagements gouvernementaux (PEG) 2015-2019 et dans son Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées (PA) 2015-2016 ont un impact important. Ces initiatives concernent précisément neuf objectifs lesquels sont en lien avec cinq orientations de la Stratégie.

Objectifs de la Stratégie auxquels l'Office contribue, par une action ou un engagement déjà proposé dans un autre plan	
Objectifs de la Stratégie	Moyens
<p>Objectif 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mettre en œuvre des actions pour s'assurer que les politiques familiales municipales et les démarches Municipalité amie des aînés et Municipalité amie des enfants, sont réalisées en cohérence avec l'approche inclusive préconisée par la politique <i>À part entière</i> (PEG)
<p>Objectif 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser, en collaboration avec les ministères concernés, la réalisation de partenariats et l'échange d'expertise entre l'Office des personnes handicapées du Québec et des organisations internationales gouvernementales, notamment l'Organisation des Nations Unies (PEG)
<p>Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de TEVA (PEG) • Soutenir la mise en place de mécanismes de transition des élèves handicapés entre le secondaire et le collégial en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés ainsi que l'accès aux services de soutien (PEG) • Entamer les travaux en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures destinées aux personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études afin que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée comme stipulé dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (PEG) • Identifier les principaux enjeux auxquels sont confrontés les jeunes handicapés et favoriser la concertation des ministères et organismes publics concernés autour de pistes d'actions sectorielles et intersectorielles (PEG)

Objectifs de la Stratégie auxquels l'Office contribue, par une action ou un engagement déjà proposé dans un autre plan	
Objectifs de la Stratégie	Moyens
	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'objectif de maintien du taux de 11 % de personnes handicapées au sein des effectifs (personnel régulier et occasionnel) dans toutes les décisions à venir dans le cadre de la restructuration administrative de l'Office (PA) • Effectuer un suivi auprès du personnel handicapé quant à ses besoins et à son niveau de satisfaction des adaptations en place et planifier les ajustements requis (PA)
<p>Objectif 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la contribution du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées dans le suivi des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées et dans l'élaboration de propositions de mesures (PEG)
<p>Objectif 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des travaux interministériels en vue de simplifier les démarches donnant accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille (PEG) • Déployer un guichet unique d'accès à l'information et d'accompagnement intersectoriel pour les personnes handicapées et leur famille (PEG) • Soutenir la ministre dans l'application de l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale qui stipule que « le ministre est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (PEG) • Appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause législative stipulant que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2) (PEG) • Déployer un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services. Ce cadre de référence interministériel comprendra les balises consensuelles sur les six leviers de la politique <i>À part entière</i> (PEG) • Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et organismes dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (PEG) • Examiner la possibilité de revoir le soutien au revenu pour

Objectifs de la Stratégie auxquels l'Office contribue, par une action ou un engagement déjà proposé dans un autre plan	
Objectifs de la Stratégie	Moyens
	<p>les personnes handicapées (PEG)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les impacts potentiels d'une plus grande couverture des coûts supplémentaires généraux pour les personnes handicapées (PEG) • S'assurer que des services accessibles et adaptés sont offerts à la clientèle handicapée au Québec par le ministère ou ses mandataires et partenaires (PEG) • Former et outiller les personnes chargées d'analyser et d'élaborer les projets de loi et de règlement ainsi que les politiques gouvernementales qui y sont associées afin qu'elles soient en mesure d'anticiper et d'évaluer les impacts possibles sur la participation sociale des personnes handicapées (PEG) • Mettre à jour les guides d'information suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Guide des mesures fiscales québécoises et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches - Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille - Guide des besoins en soutien à la famille pour les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé (PA) • Faire des représentations auprès des différents partenaires de l'Office afin que ceux-ci rendent les outils produits par l'Office disponibles aux personnes handicapées et à leur famille (PA) • Réaliser les actions de partenariat imputables à l'Office convenues avec le Centre de relations avec la clientèle de Services Québec (PA) • Réaliser les actions imputables à l'Office prévues dans le cadre des collaborations qui seront établies avec ses partenaires (PA) • Déployer un plan de communication qui contribuera à mieux faire connaître aux personnes handicapées et à leur famille les services qui leurs sont offerts par l'Office (PA) • Lorsque pertinent, proposer aux personnes handicapées et à leur famille qui font une demande de service de soutien à la personne d'initier pour elles une démarche de plan de services (PA) • Réaliser, auprès du personnel du Service de soutien à la personne, des activités de formation visant le maintien de la qualité des services offerts (PA)
<p>Objectif 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser la stratégie de lutte à la discrimination et à l'exploitation des personnes handicapées (PEG) • Promouvoir, auprès du milieu municipal, des initiatives porteuses déjà employées par certaines municipalités pour

Objectifs de la Stratégie auxquels l'Office contribue, par une action ou un engagement déjà proposé dans un autre plan	
Objectifs de la Stratégie	Moyens
	<p>réduire ou abolir certains frais inhérents à l'adaptation du domicile d'une personne handicapée (PEG)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des modifications au Code de construction pour y ajouter des exigences sur l'adaptabilité des logements (PEG) • Effectuer un suivi auprès du personnel handicapé quant à ses besoins et à son niveau de satisfaction des adaptations en place et planifier les ajustements requis (PA) • Dans les appels d'offres, prévoir une disposition concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services offerts par les fournisseurs et en tenir compte dans le processus de décision (PA)
<p>Objectif 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concertées afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées (PEG) • Réaliser, en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs (PEG)
<p>Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'offre de services régionaux d'interprétation (PEG)
<p>Objectif 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec, afin de favoriser les déplacements sans obstacles des personnes handicapées (PEG)

Objectifs ne relevant pas des champs de responsabilité de l'Office

Les champs de responsabilité de l'Office, d'ordre social avant tout, sont encadrés par la Loi. L'Office n'est donc pas en mesure de contribuer à l'ensemble des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 car ceux-ci n'entrent pas dans les limites de ses responsabilités. Le tableau suivant présente les objectifs auxquels l'Office ne peut contribuer.

Objectifs ne relevant pas des champs de responsabilités de l'Office
Objectif 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
Objectif 2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables
Objectif 2.2 Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec
Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables
Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société

Objectifs ne relevant pas des champs de responsabilités de l'Office
Objectif 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
Objectif 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
Objectif 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'Office doit rendre compte de sa démarche en développement durable. Pour ce faire, il est tenu de décrire les résultats atteints dans une section distincte de son rapport annuel de gestion et dans les fiches d'indicateurs de performance administratives (FIPA) produites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

En tant qu'activité du Plan stratégique 2014-2019, le Plan d'action de développement durable fera également l'objet d'un suivi semestriel des efforts consentis et d'une mesure des résultats atteints.

Conclusion

Les activités qu'entend réaliser l'Office dans le cadre de son second plan de développement durable contribueront de manière accrue à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. La mission, les valeurs et les orientations de l'Office lui permettent en effet d'harmoniser ses actions au concept de développement durable et de participer ainsi à la mise en œuvre de la stratégie dans les trois dimensions des activités de développement, qui sont de nature environnementale, économique et sociale.

Annexe

Tableau synthèse du plan d'action

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Objectif organisationnel : Améliorer les pratiques de gestion de l'Office en tenant compte des principes de développement durable

Action	Activités	Indicateurs	Cibles	Responsables	Échéance
Action 1 Poursuivre la sensibilisation du personnel au recyclage multimatières	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'implantation du recyclage multimatières dans tous les lieux de travail. - Publier dans l'intranet des capsules sur le recyclage multimatières. - Rappeler certains messages lors de réunions d'équipe ou de direction. - Prévoir le recyclage multimatières lors de rencontres publiques. 	Pourcentage du personnel sensibilisé	100 % du personnel sensibilisé le 31 mars 2017	Direction des services de soutien à la gestion	31 mars 2017
Action 2 Évaluer la faisabilité de poursuivre la location à long terme d'un véhicule hybride électrique et analyser d'autres options environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Comptabiliser les bénéfices environnementaux et économiques obtenus pour le véhicule hybride électrique depuis le début de la location jusqu'au 1^{er} janvier 2020. - Identifier les véhicules offrant des bénéfices environnementaux et économiques plus avantageux en tenant compte de son utilisation potentielle par le personnel de l'Office. - Comparer à la location actuelle les bénéfices de chaque véhicule identifié pouvant répondre aux besoins du personnel de l'Office, incluant la location à court terme. - Produire un rapport selon l'échéancier prévu pour le renouvellement du bail actuel venant à échéance le 28 février 2021. 	État d'avancement de l'évaluation de la faisabilité de poursuivre la location d'un véhicule hybride électrique	Rapport produit avant le 28 février 2020 pour une décision avant la fin du bail le 28 février 2021	Direction des services de soutien à la gestion	28 février 2020
Action 3 Sensibiliser le personnel à l'écoconduite	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser auprès du personnel de l'Office, les outils de sensibilisation produits par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) ou par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ); - Participer au Défi sans auto solo, organisé annuellement. 	Proportion du personnel sensibilisé à l'écoconduite	100 % du personnel de l'Office sensibilisé à l'écoconduite d'ici le 31 mars 2018	Direction des services de soutien à la gestion	31 mars 2018

Action	Activités	Indicateurs	Cibles	Responsables	Échéance
Action 4 Réaliser un projet pilote de collecte de matières organiques en collaboration avec la Ville de Drummondville	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le déploiement des bacs de collecte interne selon les directives émises par la Société québécoise des infrastructures et en tenant compte de l'échéancier du projet pilote. - Tenir des statistiques jusqu'au 31 décembre 2016 selon les instructions transmises par les autorités de la Ville de Drummondville. 	État d'avancement du projet	Rapport produit au plus tard le 31 mars 2017	Direction des services de soutien à la gestion	31 mars 2017
Action 5 Encourager la pratique du vélo en aménageant des lieux d'entreposage sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les besoins en matière de sécurité pour l'entreposage des vélos dans tous les bureaux de l'Office. - Évaluer la faisabilité des solutions pouvant répondre aux besoins. - Installer les équipements appropriés dans les bureaux ou instaurer une pratique sécuritaire d'entreposage conforme aux baux de location. 	Nombre de nouveaux cyclistes et augmentation de la fréquence d'utilisation en raison de la présence d'un support ou d'un lieu d'entreposage sécuritaire.	Observation d'une progression annuelle	Direction des services de soutien à la gestion	31 mars 2020
Action 6 Organiser des événements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure aux outils relatifs à l'organisation d'événements publics (guides, plans de communications ou autres), les éléments du Guide d'utilisation des aide-mémoires pour l'utilisation d'événements écoresponsables et de la Politique interne d'acquisitions écoresponsables. - Introduire un mécanisme décisionnel visant l'application de la notion d'acquisitions écoresponsables lors de la conception d'objets promotionnels, de bannières autoportantes, ou dans l'aménagement des kiosques, et lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à des services d'impression et de graphisme. - Penser à réserver des lieux d'hébergement écoresponsables directement en lien avec les événements publics organisés ou pour le personnel y participant. 	Nombre d'événements organisés de façon écoresponsable	Au moins deux événements écoresponsables organisés d'ici le 31 mars 2020	Secrétariat général	31 mars 2020

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif organisationnel : Inclure aux opérations les principes de développement durable retenus par l'Office

Action	Activités	Indicateurs	Cibles	Responsables	Échéance
Action 7 Prendre en compte les principes de développement durable dans l'analyse stratégique d'une activité	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le formulaire d'analyse stratégique d'une activité et ses consignes. - Informer le personnel concerné des changements apportés. 	Formulaire d'analyse stratégique d'une activité et ses consignes méthodologiques, révisés	Formulaire et consignes révisés d'ici le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre en 2017-2018	Direction des services de soutien à la gestion	31 décembre 2016
Action 8 Inclure au Programme de soutien aux organismes de promotion (PSOP) les principes de développement durable appropriés	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principes de développement durable respectant les types des projets admissibles au programme. - Modifier les critères d'évaluation du programme pour y inclure les principes de développement durable identifiés à l'étape précédente. - Diffuser les nouvelles balises auprès des organismes de promotion susceptibles de déposer une demande dans le cadre du programme. 	Nouvelles balises du programme adoptées	Adoption des balises avant le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre en 2017-2018	Direction des services de soutien à la gestion	31 décembre 2016

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif organisationnel : Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle de leur milieu.

Action	Activités	Indicateurs	Cibles	Responsables	Échéance
Action 9 Soutenir les productions artistiques dans lesquelles participent des personnes handicapées ou qui sont adaptées pour elles	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer une veille sur les productions dans lesquelles participent des personnes handicapées ou qui sont adaptées pour elles. - Afficher dans le site Web de l'Office ou par le biais d'autres outils de communication, les productions identifiées. 	Nombre de mentions dans les outils de communication de l'Office	Au moins quatre mentions par année	Secrétariat général	31 mars 2020

Orientation gouvernementale 2 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif organisationnel : Exercer une influence sur les plans d'action des municipalités à l'égard des personnes handicapées afin que ceux-ci deviennent des vecteurs de développement durable

Action	Activités	Indicateurs	Cibles	Responsables	Échéance
Action 10 Inciter les municipalités à utiliser les plans d'action à l'égard des personnes handicapées comme outil de développement durable	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les principes de développement durable auxquels les municipalités peuvent contribuer dans le cadre de leur plan d'action.- Préparer des outils facilitant l'appropriation des principes.- Diffuser les outils aux responsables municipaux concernés.	Nombre de municipalités informées	100 % des municipalités informées d'ici le 31 mars 2018	Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi	31 mars 2018

